

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampe. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sur. par la poste.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Corde de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise, — pour celui de Corbeil, dans le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3.

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Écho Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

Table with 2 columns of STATIONS and 2 columns of departure/arrival times for various routes including Paris, Étampes, and Orléans.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 2,842 fr., versés par 26 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 1,874 fr.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,745 fr., versés par 18 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 765 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 422 fr., versés par 3 déposants.

Il a été remboursé 400 fr.

Les recettes de la succursale de La Perté-Alais ont été de 2,615 fr., versés par 18 déposants.

Il a été remboursé 300 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 890 fr., versés par 7 déposants dont 4 nouveaux.

Police correctionnelle.

Audience du 4<sup>e</sup> Décembre 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

POLICARPE Xavier, 42 ans, marchand de chevaux, demeurant à Mérobert; poursuivi pour coups et blessures volontaires, renvoyé des fins de la poursuite sans dépens.

PENOT Honoré François, 32 ans, cultivateur, demeurant à la Montagne, commune de Morigny; 6 jours de prison, 46 fr. d'amende, pour blessures involontaires, et 24 heures de prison, 6 fr. d'amende, pour contrevention à la police du roulage en laissant ses chevaux à l'abandon sur la voie publique.

La fête de Noël tombant, cette année, le samedi, le marché d'Étampes est avancé au vendredi 24 décembre, et les marchés aux grains et aux bestiaux se tiendront le samedi 4<sup>e</sup> janvier.

Aux termes de l'instruction ministérielle du 26 novembre 1872, les opérations préliminaires pour l'appel de la classe de 1875 doivent commencer dès le mois de décembre.

En conséquence, les jeunes gens qui sont nés à Étampes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1855 sont invités à se présenter à la Mairie pour faire procéder à leur inscription sur la liste de recensement, avant le 20 décembre courant.

Le 28 novembre dernier, vers quatre heures du soir, un regrettable accident est arrivé au sieur Blot Alphonse, marchand de vins, place St-Gilles, à Étampes. Il revenait du Chesnay, où l'avait appelé M. Jousset, cultivateur, pour lui faire tondre un cheval, lorsque, passant sur le pont du chemin de fer dit de Guinette, il tomba si malheureusement, les deux mains dans ses poches, qu'il se fractura le bras gauche. Le nommé Renard, son aide, qui l'accompagnait et n'avait pu le prévenir à temps, le releva et le reconduisit chez lui où il reçut les soins de son intéressante famille.

Le Musée et la Bibliothèque d'Étampes.

La ville d'Étampes est désormais dotée d'un musée et d'une bibliothèque publiques. D'autres doivent leurs collections à d'anciens fonds augmentés pendant la Révolution par le dépôt effectué au siège de la municipalité, des richesses qui avaient été jadis réunies par les établissements religieux supprimés à cette époque. Mieux favorisée sous ce rapport, Étampes n'a recueilli aucune épave importante échappée à la dispersion de ses couvents et surtout de l'abbaye de Morigny, si tant

est que ces maisons, fort pauvres dans les derniers temps, eussent retenu de leur prospérité quelques objets de prix, rien ne paraît en avoir été préservé du pillage ou de la destruction. Les livres qui ont pu être déposés à la municipalité au commencement de la Révolution ne paraissent pas y avoir été conservés bien longtemps. Les deux institutions naissantes dont nous citons parait disposées à tirer quelque vanité, — et il n'y a qu'à applaudir, à vraiment dire, à ce sentiment, car il est un gage pour l'avenir: — elle en doit la fondation, surtout à deux de ses enfants, M. Fromentin et M. Elias Robert. Ce sont leurs libéralités qui en ont formé le noyau, et ont fait naître l'excellente pensée de créer à Étampes une bibliothèque et un musée. C'est maintenant à ses autres enfants, profitant d'un si bel exemple, à les accroître à leur tour par de nouvelles offrandes. Quant au musée, le plus récent en date, l'œuvre est bien commencée, le catalogue en fait foi, encore était-il déjà incomplet, et de beaucoup, le jour où il sortait de sous presse, tant les dons affluaient dans ces premiers moments.

Mais ce n'est là tout: la ville, la collectivité municipale, ne doit pas de son côté oublier l'adage « Aide-toi, le ciel t'aidera. » En acceptant les libéralités qui ont donné naissance à ces deux collections elle a contracté, qu'elle le sache bien, un engagement qui pour être implicite n'est pas moins rigoureux pour elle. A nos administrateurs incombe avant tout le soin de les augmenter chaque année par des acquisitions judicieusement faites. Et le donnera ainsi un encouragement aux offrandes privées. Le mouvement est donné, l'impulsion est même encore vive en ce moment, mais il ne faut pas les laisser trop se ralentir. Bien des choses curieuses, intéressantes ou rares gisent encore ignorées dans plus d'un grenier: il faut les en tirer. Ce ne doit pas être une médiocre satisfaction pour ces détenteurs indifférents que d'être assurés que désormais ces vieilleries figureront avec quelque honneur dans des salles visitées par des amateurs, en bon ordre et avec l'étiquette énonçant le nom du donateur. Là au moins elles sont à l'abri de toute malencontre.

A cet effet une commission s'organise pour le Musée: que n'a-t-elle aussi dans ses attributions le soin de la Bibliothèque? Une fois constituée elle pourrait se mettre en rapport avec l'administration supérieure; car, on l'oublie trop, chaque année certains ministères distribuent aux collections artistiques et scientifiques de province les ouvrages auxquels ils souscrivent et pour l'acquisition desquels des fonds sont alloués à leur budget, à titre d'encouragement aux lettres, aux arts et aux sciences. Nous tous contribuables, nous participons à ces acquisitions; pourquoi donc nous priver du droit et des moyens de recevoir notre part de ce que nous contribuons à payer? Mais ce n'est qu'à la condition d'avoir une institution bien organisée que nous pourrions participer aux largesses gouvernementales, et rentrer ainsi dans les avancées que, sous forme d'impôts, nous faisons aux littérateurs et aux artistes.

Pour arriver à ce résultat il faut que nos administrateurs volent des fonds d'entretien et d'acquisitions qui chaque année accroîtront insensiblement chacune de nos collections. Une allocation annuelle de cinq cents francs ne serait pas une bien lourde charge pour notre budget municipal, et il serait facile de citer bien des villes qui n'ont pas nos ressources, qui cependant paient avec plaisir ce légitime tribut aux jouissances intellectuelles et à l'éducation de leurs enfants. D'ailleurs, noblesse oblige: Étampes a un passé assez glorieux pour avoir à cœur de ne pas se tenir en dehors du mouvement qui partout entraîne ses voisins.

Mais peut-être ici ne préchons nous plus que des convertis. Si nous sommes bien renseignés, la municipalité d'Étampes n'a pas voulu laisser à d'autres l'idée première et l'initiative du plus généreux projet dans cet ordre d'idées. Il serait, nous a-t-on dit, sérieusement question d'installer dans un local séparé de l'Hôtel-de-Ville, de tout point merveilleusement convenable à une telle appropriation, la Bibliothèque et le nouveau Musée. La ville de Paris, en créant dans un monument historique, un chef-d'œuvre d'architecture, dans l'hôtel Carnavalet, un musée municipal, a donné un exemple que celle d'Étampes veut se montrer jalouse de suivre en tout point et selon ses moyens. Ne trouve-t-elle pas chez elle plus d'un local à sa disposition, auquel se rattachent des souvenirs historiques et qui,

toutes proportions gardées, répondra parfaitement à une semblable destination? Honneur au citoyen ami du progrès dans l'esprit intelligent et éclairé duquel est éclose cette idée, trop généreuse et trop accueillie à la fois pour ne pas faire son chemin parmi nous.

E. D.

Nous avons annoncé dans l'Abeille du 20 novembre qu'une liste de souscription était ouverte dans le but de recueillir la somme nécessaire aux travaux de fouilles à exécuter dans le puits qui est à l'intérieur de la tour de Guinette, qu'il s'agit d'explorer, au profit du Musée, les curiosités historiques qu'on pourra y découvrir. Les résultats obtenus à ce jour prouvent que l'idée émise par la Conservation du nouveau Musée a été bien comprise.

La souscription du Conseil municipal a produit 185 fr.

45 Membres du Cercle d'Étampes ont souscrit 96

Huit souscriptions de divers 21

An total 302 fr.

La somme qui représente plus de la moitié de la dépense présumée.

On nous prie d'informer les personnes désireuses d'aider cette entreprise à la fois utile et artistique que toutes les offrandes, si minimes qu'elles soient, seront reçues par M. Duperche, secrétaire de la Mairie.

Tablettes historiques d'Étampes.

DÉCEMBRE 1705.

Les chevaliers de la Compagnie royale de l'Arquebuse d'Étampes donnent une fête en l'honneur du duc de Vendosme qui était leur protecteur, à l'occasion de la victoire remportée par le duc au combat de Cassano.

Le Mercure galant du mois de décembre 1705 donne de cette fête la description suivante :

« Les chevaliers de l'Arquebuse d'Étampes s'assemblerent dans l'hôtel de Vendosme pour résoudre tous les préparatifs de cette fête et ils chargèrent de l'exécution M. Rivet, leur commandant, dont ils connaissent le zèle et l'affection. M. Rivet écrivit aussitôt à M. l'archevêque de Sens, pour obtenir la permission de faire chanter un Te Deum; ce qu'il parut accorder avec beaucoup de joie. M. Crozat, intendant du conseil de son altesse, marqua aussi son zèle, en permettant aux chevaliers, la chasse sur les plaisirs du prince, la veille de cette réjouissance.

« On commença à trois heures après-midi, par la publication de l'Ordonnance des Officiers; et le soir, l'on fit battre les tambours et sonner toutes les cloches de la ville. L'on dressa un feu à quatre faces, devant la porte de l'hostel, où d'un côté M. de Vendosme estoit représenté poursuivant l'Armée des Alliez, avec ces mots: Fiat Angelus persequeus et coarctans eos, Ps. 34. On voyoit, d'un autre côté, ce prince qui mettoit le feu dans les montagnes du Piémont, en les touchant seulement avec une baguette; et tous les peuples qui, pour éviter l'embrasement, montoient au sommet et sembloient se précipiter, avec ces mots: Tange montes, et fumigabunt, Ps. 144. Quis se abscondit à calore ejus, Ps. 48. On voyoit dans une autre face Monsieur de Vendosme présentant au Roy divers peuples enchaînez, avec ces mots: Non timebo millia populi circumdantis me, Ps. 3. Omnia subieciisti sub pedibus ejus, Ps. 8. Et la quatrième face représentoit la Victoire, montrant au Roy les quatre saisons, avec ces mots: Regnum tuum, regnum omnium saeculorum, P. 144.

« Ce feu estoit terminé par une pyramide, aussi à quatre faces, où estoient représentées toutes les conquêtes de son altesse en Italie, avec une renommée au-dessus.

« Tout l'édifice du feu estant ainsi en état, la com-

pagnie s'assembla à trois heures après-midi à la porte de leur commandant, au nombre de cinquante chevaliers tous sous les armes, proprement vêtus, tous leurs chapeaux estant ornés de plumes blanches; ils se rendirent à la porte de M. Hochereau, roy de l'oiseau, qui se mit à leur teste, et qui les conduisit à la butte, où il fut tiré pour prix trois equiettes. Ces prix estant tirés, la compagnie revint à l'hostel pour disposer la marche. MM. le maire perpétuel et lieutenant général de police marchoient à la teste, suivis de tous les officiers de ville en robes noires, précédés de leurs halberdiers et de leurs bedeaux en robes rouges. Ensuite de quoy, le roy de la compagnie richement vêtu, avec ses officiers, l'esponton à la main, le drapeau déployé et suivi de tous les chevaliers, chacun selon son rang, entra dans l'église Notre-Dame, au bruit de toute l'artillerie, qui avoit esté conduite place de l'église, et de trois décharges de mousqueterie. Le tour du chœur estoit illuminé d'un très-grand nombre de lampérons; et le Te-Deum fut chanté en musique par le chapitre. Ce cantique fini, les tambours qui estoient au milieu du chœur, donnèrent le signal, et l'artillerie fit encore une décharge. La compagnie sortit dans le mesme ordre, et trouva les fenêtres des chevaliers et la porte de l'hostel toutes remplies de lumières, que la nuit faisoit briller. M. Hochereau, roy, à la teste de ses officiers, alluma le feu, pendant que la compagnie en faisoit le tour au son des tambours, et au bruit des acclamations de Vive le Roy et Son Altesse, du canon et des fauconneaux qui estoient dans les tours de l'hostel, des boîtes, et de toute la mousqueterie. Cette décharge estant finie, on tira le feu dont l'artifice qui estoit nombreuse, fit tout l'effet qu'on en pouvoit attendre et rempli toute la place où ce feu estoit dressé. Après quoy, la compagnie fit encore une décharge et entra dans l'hostel, où un souper magnifique étoit préparé et où les santez du roy, des princes, de sa maison et de son altesse furent souvent réitérées, au son des tambours. Le souper fini, on commença le bal, où quantité de dames prurent avec beaucoup d'éclat; et ce bal fut suivi d'une superbe collation; et l'on peut dire que cette réjouissance a esté des mieux ordonnées et des mieux exécutées. Ces chevaliers, en attendant quelques nouvelles actions de leur prince, pour donner des marques plus éclatantes de leur zèle, font faire des prières continuelles pour la prospérité des armes de Sa Majesté. »

11 PRIMAIRE AN II (1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1793).

Couturier envoie quatre gendarmes au château de Villiers, pour s'emparer de la personne du comte de Selve.

Le comte de Selve n'ayant pas été trouvé dans son château, le 13 primaire suivant (3 décembre 1793), Couturier prend un arrêté d'après lequel :

« Ledit comte de Selve sera considéré comme émigré s'il ne se présente pas dans l'espace de dix jours et ses biens mis en séquestre. »

11 PRIMAIRE AN II (1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1793).

Le citoyen Pierre Dolivier, ci-devant curé de Manchamps, se plaint à la Convention d'avoir été calomnié par le citoyen Couturier, commissaire à Étampes, qui lui a reproché de s'être fait un mérite d'un argent qui ne lui appartenait pas, en offrant à la Convention 400 livres qui appartenaient à la fabrique.

13 PRIMAIRE AN II (3 DÉCEMBRE 1793).

Arrêté par lequel Couturier ordonne l'ouverture d'un chemin et d'autres travaux au pont de la ville et aux chemins de Sandreville et du Mes.



— Le *Journal officiel* promulgue le texte de la loi concernant le traitement des greffiers de justice de paix.

Art. 1<sup>er</sup>. — Le traitement des greffiers de justice de paix est porté de deux cent francs (200 fr.) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876.

Art. 2. — A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876 il sera perçu, dans les greffes des justices de paix, un droit de un franc (1 fr.) en principal, pour l'inscription au rôle de chaque cause portée à l'audience, afin d'y recevoir jugement.

Il ne sera accordé aux greffiers de justice de paix aucune remise pour la perception de ce droit, qui sera effectuée conformément aux dispositions des articles 3, 4, et 24 de la loi du 24 ventôse an VII.

**Le Tunnel de Calais à Douvres.**

Les sondages précédant l'exécution du tunnel qui doit relier la France à l'Angleterre continuent avec activité. C'est à quelques milles de la côte de Douvres qu'on opère en ce moment, et les ingénieurs chargés de ce travail sont très-satisfaits des résultats obtenus. Leurs prévisions en ce qui concerne les profondeurs étaient parfaitement justes.

Les études des géologues prouvent aussi que la nature du fond sous-marin facilitera le percement du tunnel. Autour de Douvres, la crête blanche de silex est assise sur un banc de craie sans silex; au dessous, trois couches imperméables de gault, de sable vert et de calcaire; puis on arrive au terrain wealdien et aux couches de Hastings. Parmi ces différentes couches, le gault et l'argile wealdienne sont complètement imperméables, ainsi que l'argile kimmeridienne, qui afflue sur la côte de France.

Si le terrain calcaire est sec, la construction sera très-simple; il n'y aura que deux difficultés à vaincre: établir la ventilation sans laquelle les ouvriers ne pourraient travailler, et trouver le moyen d'extraire les débris et d'imperméabiliser les matériaux. La meilleure solution à ce problème paraît être l'abaissement le long de l'axe de deux tubes pneumatiques qui amèneraient et remporteraient les ouvriers, enlèveraient la craie, et introduiraient la brique et le mortier.

La ventilation aurait lieu en même temps en produisant un courant d'air dans les deux sens.

Nos pères eussent été fort étonnés si on leur avait dit que nous irions à pied en Angleterre, et que de la Méditerranée, les navires passeraient à toutes voiles et à toute vapeur dans la mer des Indes, sans doubler le cap de Bonne-Espérance. Mais, sans attendre que le tunnel de Calais soit commencé, des voyageurs se révoltent déjà à l'idée d'être expédiés dans ce tuyau sous-marin comme des télégrammes dans un étui de caoutchouc. Ce sera cependant plus commode de ne pas attendre sous le vent et la pluie que les bagages broyés tombent du sommet des canions à fond de cale! Puis, plus de mal de mer! Cette trompeuse annonce, souvent répétée à la quatrième page des journaux cessera d'être mensongère.

Le tunnel est l'enfant de prédilection du ministère sous lequel il a été conçu! Puisse-t-il être bientôt mis au monde, car M. Cailhau et l'homme qu'il faut pour ce gigantesque travail. Ingénieur avant tout, passionné pour son art, il est plus attaché à ses œuvres qu'à son portefeuille, et dans l'hôtel de la rue Saint-Dominique, il étudie avec autant d'ardeur que si il était encore à l'école polytechnique, à la veille d'un examen.

Une partie de son existence s'est écoulée au Mans où il a d'abord exercé les fonctions d'ingénieur de l'Etat. Il fut nommé plus tard ingénieur en chef de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. Le département de la Sarthe, après l'avoir appelé au conseil général, l'envoya en 1871, à l'Assemblée nationale.

Le 23 mai 1874 il devenait ministre des travaux publics. Il s'est fait remarquer à la tribune; il parle avec éloquence; son débit est rapide et chaleureux; la surabondance des idées le presse; on sent qu'il a hâte de les exprimer pour retourner à ses travaux sans perdre de temps. Comme député, il s'occupait particulièrement des questions concernant le ministère qu'il dirige aujourd'hui et faisait partie de toutes les commissions spéciales.

Parfois il quitte Paris pour aller se reposer au Mans pendant quelques jours entre sa femme et ses enfants, qui sont plus souvent dans la Sarthe, chez lui, qu'au ministère; mais la encore il travaille, parce que le travail est sa vie.

Le ministre des travaux publics a environ cinquante ans. Sa physionomie réfléchie et calme indique une intelligence supérieure et une volonté ferme et persistante. Son front est de ceux qu'estime Lavater. Il est courtis tout en conservant la réserve de l'homme qui a autre chose à faire que d'écouter des banalités et d'y répondre. Ses heures et ses minutes appartiennent à l'Etat et il ne les dépense pas pour son propre compte.

Sous ce ministre actif et résolu nous verrons bientôt creuser le tunnel de Calais; l'Angleterre ne sera plus une île, et le maréchal-président pourra dire à la reine Victoria: « Madame, il n'y a plus de détroit! »

G. M.

**Bibliographie.**

**Le Libéralisme en matière politique et religieuse,** par M. l'abbé F. HUGUARD.

Cet ouvrage, excessivement intéressant, et dans lequel on trouve la solution de bien des problèmes, et surtout du grand problème social, est revêtu de deux approbations épiscopales; l'une de Mgr Mobile, et l'autre de Mgr Mermeil.

En vente à Paris, chez M. FÉCHON, rue des Saints-Pères, et à Etampes, chez M. LEJEUNE, libraire, l'Hôtel de Ville.

Traduit, par Emile RICHÉBOURG, un volume in-8, 3 francs. E. DENTU, éditeur.

Une nombreuse pléiade des jeunes écrivains de

notre époque, au premier rang de ceux qui, à force d'études, d'observations et de persévérance ont su se faire un nom estimé, il faut placer M. Emile Richebourg. Tout ce qui sort de sa plume est médité, profondément mûri et savamment travaillé. Sous le charme d'un style des plus élevés, on devine un cœur ardent qui aime et qui juge impartialement les gens et les choses.

*La Dame voilée*, le nouveau livre que M. Emile Richebourg vient de publier à la librairie Dentu, est non-seulement un roman des mieux conduits et des plus étonnants, mais c'est encore une œuvre d'une délicatesse exquise, qui révèle un talent des plus remarquables. Dans ce livre les plus nobles passions de l'âme humaine sont mises en jeu: c'est l'amour, le dévouement, l'amitié, le sacrifice qui s'élèvent jusqu'au sublime.

Et tout cela est vrai, plein d'émotion, plein de larmes, sans cette sensibilité exagérée qui, le plus souvent, dénature ou altère la vérité. L'intrigue est dirigée avec beaucoup d'art et admirablement dénouée.

Nous ne pouvons pas analyser ici le livre de M. Emile Richebourg, ni parler de la scélératesse de M. de Borsenne, de l'amour de Georges Lambert, du dévouement et du sacrifice de Jeanne et des souffrances imméritées de la baronne de Précourt.

Ce roman abonde en scènes étonnantes. A chaque page, au milieu du récit le plus simple, on sent les larmes couler involontairement. Tous les personnages, même secondaires, sont pris sur le vif. Le lecteur ne prouvera pas le besoin de sauter un chapitre pour arriver plus vite au dénouement. L'intérêt nait à la première page et va toujours en grandissant. Le récit est entraînant, passionné, et le drame se dénoue sans efforts, d'une manière aussi saisissante que vraisemblable.

*La Dame voilée* est une œuvre vraiment littéraire et de premier ordre, écrite d'un style châtié, coloré, élégant. Si ce livre est de ceux qui peuvent remuer les masses par l'originalité des tableaux et les péripéties dramatiques, il plaira également aux penseurs, aux raffinés, aux délicats, à tous ceux qui, dans l'art, recherchent le talent et la vérité.

**Abattoir d'Etampes.**

Nombre par espèce des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, depuis le 25 novembre jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers	Taureaux	Bœufs	Vaches	Veaux	Moutons	Porcs	Total
Boulland-Boulland	2	4	8	2	41		
Constançien-Raphael	1	3	9	2	45		
Baudet	4	1	5	4	8		
Rottier	1	3	8	2	42		
Gauché	2	3	13	2	48		
Brossonnot-Lesage	1	1	8	4	44		
Brossonnot-Brosson	1	1	4	1	3		
Marchon	1	2	2	2	7		
Hautefeuille	2	2	10	1	45		
Gillotin	1	2	7	2	10		
V. Chevallier-Nabot	1	2	1	4	4		
Gaurat					3	3	
Lebrun					2	2	
Boulland Alexandre					2	2	
Genly					2	2	
<b>TOTAUX</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>22</b>	<b>73</b>	<b>17</b>	<b>126</b>	

Certifié par le préposé en chef de l'octroi. NARGASSIES.

**Théâtre d'Etampes.**

Dimanche 5 Décembre 1875.

**Le Demi-Monde**, grande pièce en cinq actes, de M. ALEX. DUMAS fils.

Les Bureaux ouvriront à 7 h. et 1/2. — On commencera à 7 h. 3/4

**AVIS.** — Une excellente musicienne, élève de Duvernoy et de Th. Dubois, désire donner des leçons de piano, à des conditions modérées. S'adresser aux Bains du Gas.

**M. H. JACOB**, facteur et accordeur de pianos. 42, rue des Peintes Euries, — ci-devant 19, rue des Martyrs, Paris. — sera prochainement à Etampes. — Les clients non abonnés sont priés d'écrire: chez M. CLICAT, hôtel du Grand-Courrier.

**Pianos neufs et d'occasion, en Vente,** chez M. DONZEL, professeur de musique, rue Ste-Croix, Etampes.

**Etat civil de la commune d'Etampes.**

**NAISSANCES.**

Du 27 Novembre — CHARPENTIER Marie-Antoinette, rue de l'Hospice — 29 BARATHIEU Marie Pauline, au lieu dit la Vallée-de-Brières — 2 Décembre LE-BLANC Eugène, rue de la Tannerie, 2. — 2. MORIN Florentin Eloi, rue du Puits-de-la-Chaine, 10.

**PUBLICATION DE MARIAGE.**

Entre: BAUDET Arthur, 24 ans, jardinier, rue du Faubourg-Eveard, 7; et D<sup>lle</sup> LECLERE Adeline, 22 ans, sans profession, à Cery.

**DÉCÈS.**

Du 27 Novembre. — MICHAUD Camille-Augustine, 3 jours, rue du Perray, 35. — 29. MARIE Marie-Louise, 13 ans, rue Saint-Jacques, 58 — 30. BAUDET Lucien-Florentin, 24 ans, tailleur de cristaux, rue du Ronneau, 2 — 30. ALLARD Joseph Xavier, 24 ans, soldat au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine, 32<sup>e</sup> compagnie, place Saint-Gilles, 11.

Pour les articles et faits non signés: A. G. ALLIEN.

Le succès réel obtenu par l'Opinion a décidé l'administration de ce journal républicain à s'imposer de nouveaux sacrifices.

Au lieu de se borner à donner un supplément les jours de Chambre, l'Opinion offre à ses abonnés, tous les jours non fériés:

**DEUX JOURNAUX pour le prix D'UN SEUL.**

Le journal de quatre pages contient:

1<sup>o</sup> Des télégrammes spéciaux, pour lesquels aucune dépense n'est épargnée: On a pu lire dans l'Opinion le discours prononcé par M. Thiers à Atrachon, transmis *in extenso* par le télégraphe; le récit de l'inauguration du monument de Mars-la-Tour, celui de l'inauguration de la faculté de droit de Lyon, celui des funérailles de Corpeaux à Valenciennes, de M. Schneider au Creuzot, etc., etc. — En un mot, le télégraphe est devenu le principal collaborateur de l'Opinion;

2<sup>o</sup> Une partie politique des mieux renseignées, grâce au concours de nombreux députés républicains; *Compte-rendu analytique officiel de l'Assemblée*, etc.

3<sup>o</sup> Des correspondances de l'étranger plus nombreuses que dans tout autre journal;

4<sup>o</sup> Une partie littéraire, ouverte à tous les talents: MM. Alexandre Dumas et Jules Favre viennent d'inaugurer la série des articles de haute littérature que publiera successivement l'Opinion;

5<sup>o</sup> Une partie scientifique fort remarquable;

6<sup>o</sup> Une partie financière et commerciale analogue à celle des grands journaux anglais.

Le supplément de deux pages contient:

1<sup>o</sup> Des articles d'actualité, demandés successivement aux plumes les plus renommées;

2<sup>o</sup> Des échos de Paris, nouvelles du sport, nouvelles de province et de l'étranger; jusqu'aux plus modestes faits divers, toutes les informations du supplément sont recueillies spécialement pour l'Opinion;

3<sup>o</sup> Une chronique judiciaire parisienne, et, quand il y a lieu, des comptes-rendus télégraphiques des grands procès de province et de l'étranger;

4<sup>o</sup> Un roman-feuilleton toujours inédit, choisi avec le plus grand soin.

Le prix de l'abonnement reste fixé à 16 fr. par trimestre. — Envoi d'un numéro-échantillon à toute personne qui en fait la demande à l'administrateur, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-50

**AVIS TRÈS-IMPORTANT.**

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement, prématurés, est une vérité acquise à la science: le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIN de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques, et rue St-Croix, près le chemin de fer, chez M. PASQUIER, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-59

**PARIS. — PALAIS-ROYAL.**

Galerie Montpensier, 41, Rue Montpensier, 26.

**RESTAURANT TRAPPE**

ANCIENNE MAISON DES PLUS RECOMMANDABLES

Déjeuners 1 fr. 75.

Dîners, 2 fr. 25 et 2 fr. 75.

**ANNONCES.**

**(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.**

**Faillite PETIT FRÈRES.**

CONCORDAT OU UNION.

Messieurs les créanciers de la faillite des sieurs PETIT FRÈRES, domiciliés au Moulin Neuf, commune de Souzy la Briche, qui ont fait vérifier leurs créances et les ont affirmées, sont invités à se trouver au Palais de Justice, à Etampes, le Jeudi vingt trois Décembre mil huit cent soixante-quinze, à neuf heures du matin, soit en personne, soit par fondé de pouvoirs, pour délibérer sur la formation d'un concordat, soit sur un contrat d'union, conformément aux dispositions des articles 504 et 529 du Code de commerce.

Le Greffier en chef du Tribunal,

L. PAILLARD.

**(2) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.**

**Faillite D<sup>e</sup> COURTOT née CAQUET.**

CONCORDAT OU UNION.

Messieurs les créanciers de la faillite de la dame COURTOT née CAQUET, modiste à Etampes, qui ont fait vérifier leurs créances et les ont affirmées, sont invités à se trouver au Palais de Justice, à Etampes, le Jeudi vingt trois Décembre mil huit cent soixante-quinze, à six heures du matin, soit en personne, soit par fondé de pouvoirs, pour délibérer sur la formation d'un concordat, soit sur un contrat d'union, conformément aux dispositions des articles 504 et 529, du Code de commerce.

Le Greffier en chef du Tribunal,

L. PAILLARD.

(3) Etude de M<sup>e</sup> BRIUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 50.

**VENTE**

**SUR LICITATION.**

**EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MESPUITS,**

Et par le ministère de M<sup>e</sup> SAUCIER, notaire à Maisse, Commis à cet effet,

D'UNE

**MAISON**

ET

**D'UNE GRANGE**

Sises à Mespuits,

ET DE SOIXANTE QUATRE

**PIÈCES DE TERRE, BOIS & VIGNE**

Sises terroirs de Mespuits, Valpuseaux

et Puisselet le Marais,

EN 66 LOTS.

L'Adjudication aura lieu le **Dimanche 26 Décembre**

mil huit cent soixante-quinze,

Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que:

En vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le neuf novembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence, de:

1<sup>o</sup> Madame Alexandrine VÉRON, épouse dument assistée et autorisée de M. Albert LETARD, marchand boucher, avec lequel elle demeure à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, numéro 44;

2<sup>o</sup> M. Etienne VÉRON père, fermier, demeurant à Mespuits, canton de Milly;

Ayant M<sup>e</sup> Breuil pour avoué;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Etienne Véron fils, cultivateur, demeurant à Mespuits, ci-devant, et actuellement à Mer (Loir et Cher), place de la Halle;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Bouvard;

Procédé, aux jour, lieu et heure, sus-indiqués, à la vente, sur licitation, des immeubles dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION:**

**Terroir de Mespuits.**

Premier lot.

Une MAISON et dépendances, sises dans le village de Mespuits, sur le carrefour du Puits-du-Coq, comprenant un corps de bâtiment couvert en tuiles, composé de: une chambre à feu, cabinet froid; autre chambre au premier grenier dessus, cave sous ce bâtiment; un autre bâtiment couvert en zinc, servant d'étable; cour devant, jardin derrière; le tout contenant, suivant le cadastre, un are quatre vingt dix centiares et tenant d'un long est M. Paul Girault, d'autre long M. Duchoul, d'un bout nord M. Pelletier, et d'autre bout la place du Carrefour-du-Coq. — Section D, numéros 100, 100 bis.

Sur la mise à prix de 900 fr.

Deuxième lot

Une GRANGE d'un e-pace, couverte en tuiles, sise dans ledit village, lieu dit la Grande-Cour; contenant, suivant le cadastre, deux ares et tenant des deux longs les héritiers Delafolie, avec lesquels les deux pignons sont mitoyens, d'un bout nord la rue Creuse, et d'autre bout la cour commune à cette grange et à d'autres bâtiments. — Section D, numéro 106.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Troisième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, au lieu dit les Housches-de-la-Rue-Creuse ou la Vigne-Boivin; tenant d'un long nord les héritiers Sambin, d'autre long les héritiers Marchand, d'un bout est la sente de la Grange sans-Terre, et d'autre bout M. Delafolie. — Section A, numéro 849.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Quatrième lot.

Neuf ares cinquante sept centiares de terre, au lieu dit la Vigne-Boivin; tenant d'un long est M. Pelletier Paul, d'autre long et d'un bout nord M. Heulin, et d'autre bout plusieurs. — Section A, numéro 815.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Cinquième lot

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long est M. Moreau, d'autre long M. Pointeau, d'un bout nord MM. Maure et Gibrat, et d'autre bout M. Delafolie. — Section A, numéro 822.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Sixième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, au Court-Réage du chemin de Valpuseaux, lieu dit le Pas Saint-Martin; tenant d'un long nord M. Pointeau, d'autre long M. Lelièvre, d'un bout est le chemin de Valpuseaux, et d'autre bout MM. Maure et Gibrat. — Section A, numéro 654.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Septième lot.

Douze ares soixante dix-sept centiares de vigne, au Long-Réage du chemin de Valpuseaux, même lieu; tenant d'un long nord M. Louis Hardy, d'autre long M. Pointeau, d'un bout est le chemin de Valpuseaux, et d'autre bout le sentier de la Grange-sans-Terre. — Section A, numéro 634.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Huitième lot.

Six ares trente huit centiares de terre, au lieu dit le Pas-Saint-Martin ou les Marettes; tenant d'un long nord M. Aubin, d'autre long M. Moreau, d'un bout est le chemin de Valpuseaux, et d'autre bout M. Lelièvre. — Section A, numéro 589.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Neuvième lot.

Sept ares quatre-vingt-dix centiares de terre, au lieu dit l'Enfariné; tenant des deux longs M. Pointeau, d'un bout nord MM. Maure et Gibrat, et d'autre bout M. Heulin. — Section A, numéro 483.

Sur la mise à prix de 73 fr.



Dixième lot. Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, au lieu dit les Pierres Noires ou la Vigne Boivin; tenant d'un long est MM. Maure et Gibrat, d'autre long les héritiers Aubin, d'un bout nord M. Hémin, et d'autre bout M. Marchand. — Section A, numéro 755. Sur la mise à prix de 400 fr.

Onzième lot. Vingt-huit ares soixante-douze centiares de terre, au lieu dit les Souches; tenant d'un long nord M. Sambin fils, d'autre long M. Sambin Auguste, d'un bout est M. Marchand-Richard, et d'autre bout plusieurs. — Section A, numéros 265, 266. Sur la mise à prix de 460 fr.

Douzième lot. Six ares trente-huit centiares de terre, au Bois-Taillis; tenant d'un long nord les héritiers Pelletier Valentin, d'autre long M. Tortillon, d'un bout est le chemin de Pithiviers à La Ferté-Alais, et d'autre bout le bois taillis. — Section A, numéro 179. Sur la mise à prix de 30 fr.

Treizième lot. Quinze ares quatre-vingt-seize centiares de terre, derrière le Grand-Bois, traversés par le chemin de Mézières; et tenant d'un long est M. Pointeau, d'autre long l'acquéreur Dosne, d'un bout nord M. Hémin, et d'autre bout le bois taillis. — Section A, numéros 433, 434. Sur la mise à prix de 50 fr.

Quatorzième lot. Douze ares soixante dix sept centiares de terre, au lieu dit la Rue-Plate ou le Bois-Taillis; tenant d'un long nord M. Moreau, d'autre long M. Pointeau, d'un bout est le bois-taillis, et d'autre bout plusieurs. — Section A, numéro 434. Sur la mise à prix de 80 fr.

Quinzième lot. Quinze ares quatre-vingt-seize centiares de terre, au lieu dit le Murger-Coisson ou les Arpents-Blancs; tenant d'un long nord madame veuve Sallé, d'autre long M. Hémin, d'un bout est plusieurs, et d'autre bout le territoire de Bois-Herpin. — Section A, numéro 384. Sur la mise à prix de 450 fr.

Seizième lot. Dix-sept ares deux centiares de terre, aux Longs-Rouges; tenant d'un long est MM. Bertheau et Moreau, d'autre long M. Pointeau, d'un bout nord le territoire de Puisselet, et d'autre bout M. Veron Etienne. — Section A, numéro 38. Sur la mise à prix de 400 fr.

Dix-septième lot. Quarante-huit ares quatre-vingt-onze centiares de terre, aux mêmes lieu et réage; tenant d'un long est M. Hémin, d'autre long M. Privé Louis, et des deux bouts comme la pièce précédente. — Section A, numéros 41 partie, 42. Sur la mise à prix de 500 fr.

Dix-huitième lot. Quinze ares quatre-vingt-seize centiares de terre, au lieu dit les Boucheleaux; tenant d'un long nord M. Veron Etienne, d'autre long M. Pelletier Jacques-Louis, d'un bout est le chemin de Pithiviers à La Ferté-Alais, et d'autre bout M. Marchand Richard. — Section A, numéro 53 partie. Sur la mise à prix de 25 fr.

Dix-neuvième lot. Neuf ares cinquante sept centiares de terre, au lieu dit le Murger-Long; tenant d'un long est M. Hémin et madame Sallé, d'autre long l'acquéreur Guillaumeron, d'un bout nord le sentier de Saint-Médard, et d'autre bout M. Hauray. — Section B, numéro 720. Sur la mise à prix de 50 fr.

Vingtième lot. Trente-huit ares trente centiares de terre et vigne, au même lieu; tenant d'un long est les héritiers de madame veuve Veron, d'autre long faisant haie MM. Hémin et Grégoire, d'un bout nord le sentier de Saint-Médard et à cause de la haie plusieurs, et d'autre bout M. Hauray. — Section B, numéros 725, 726, 727 partie. Sur la mise à prix de 400 fr.

Vingt-unième lot. Dix-neuf ares quinze centiares de terre, au même lieu ou les Vignes; tenant d'un long est M. Moreau, d'autre long M. Grégoire, d'un bout nord plusieurs, et d'autre bout le chemin de Maisse. — Section B, numéro 753. Sur la mise à prix de 80 fr.

Vingt-deuxième lot. Six ares trente-huit centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long est M. Veron-Girault, d'autre long mademoiselle Bannouard, d'un bout nord plusieurs, et d'autre bout le chemin de Maisse. — Section B, numéro 881. Sur la mise à prix de 5 fr.

Vingt-troisième lot. Six ares trente-huit centiares de terre, au lieu dit le Haut-de-Valpuseaux; tenant d'un long nord M. Tortillon, d'autre long M. Michaux Bernard, d'un bout est les héritiers Veron Jacques, et d'autre bout le chemin de Valpuseaux. — Section B, numéro 773. Sur la mise à prix de 40 fr.

Vingt-quatrième lot. Quinze ares quatre-vingt-seize centiares de terre, au lieu dit le Fond-de-Valpuseaux; tenant d'un long nord M. Bignet, d'autre long madame veuve Sallé, d'un bout est les héritiers Hardy, et d'autre bout le chemin de Valpuseaux. — Section B, numéro 45. Sur la mise à prix de 50 fr.

Vingt-cinquième lot. Six ares trente-huit centiares de terre, au même lieu ou le Pas-Saint-Martin; tenant des deux longs M. Moreau, d'un bout nord M. Hébert Frédéric, et d'autre bout M. Hémin. — Section B, numéro 30. Sur la mise à prix de 5 fr.

Vingt-sixième lot. Trente huit ares trente centiares de terre, au Fond-de-Valpuseaux; tenant d'un long est M. Sambin Louis, d'autre long M. Privé Louis, d'un bout nord M. Veron Etienne, et d'autre bout M. Bignet. — Section B, numéros 4 et 5. Sur la mise à prix de 450 fr.

Vingt-septième lot. Vingt ares quarante-trois centiares, au même lieu ou Moque-Panier; tenant d'un long est les héritiers Chauvet, de Bouigny, d'autre long M. Hébert Frédéric, d'un bout nord le territoire de Valpuseaux, et d'autre bout plusieurs. — Section B, numéro 62. Sur la mise à prix de 400 fr.

Vingt-huitième lot. Douze ares soixante dix-sept centiares de terre, au lieu dit le Bas-des-Grands-Champs; tenant d'un long est M. Delafolie, d'autre long MM. Hémin et Marchand, d'un bout nord M. Bignet, et d'autre bout le chemin de Maisse. — Section B, numéro 448. Sur la mise à prix de 30 fr.

Vingt-neuvième lot. Douze ares soixante dix-sept centiares de terre, aux Cornailles, en face la pièce précédente; tenant d'un long est M. Bertheau Cyrille, d'autre long M. Hémin, d'un bout nord le chemin de Maisse, et d'autre bout plusieurs. — Section B, numéro 434. Sur la mise à prix de 30 fr.

Trentième lot. Quinze ares quatre-vingt-seize centiares, plantés en sapins, au lieu dit les Housches-Morets; tenant d'un long l'acquéreur Guillaumeron, d'autre long et d'un bout nord M. Pointeau et d'autre bout plusieurs. — Section B, numéro 241 partie. Sur la mise à prix de 5 fr.

Trente-unième lot. Douze ares soixante dix sept centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long est l'acquéreur Aubin, d'autre long les héritiers Jacques Marchand, d'un bout nord plusieurs, et d'autre bout M. Moreau. — Section B, numéro 244. Sur la mise à prix de 40 fr.

Trente-deuxième lot. Douze ares soixante dix sept centiares de terre, à la Cornaille; tenant d'un long nord M. Besnard Alexandre, d'autre long et d'un bout est M. Thibault Paul, et d'autre bout M. Veron-Girault. — Section B, numéro 367. Sur la mise à prix de 25 fr.

Trente-troisième lot. Six ares trente-huit centiares de vigne et bois, au lieu dit les Botes ou le Poivre-Chaud; tenant d'un long est les héritiers Labiche, d'autre long M. Grégoire, d'un bout nord M. Brechehier, et d'autre bout M. Hébert Frédéric. — Section B, numéro 539. Sur la mise à prix de 5 fr.

Trente-quatrième lot. Douze ares soixante dix sept centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long nord M. Hébert Frédéric, d'autre long M. Aubin, d'un bout est MM. Maure et Gibrat, et d'autre bout M. Thibault Paul. — Section B, numéro 590. Sur la mise à prix de 5 fr.

Trente-cinquième lot. Douze ares soixante dix sept centiares de terre, au lieu dit la Layette; tenant d'un long est M. Veron Etienne, d'autre long M. Aubin, d'un bout nord M. Bourgeois, et d'autre bout le chemin de Gironville. — Section B, numéro 648. Sur la mise à prix de 40 fr.

Trente-sixième lot. Quatre ares soixante dix huit centiares de terre, au lieu dit les Fourneaux ou l'Habit; tenant d'un long est M. Pointeau, d'autre long M. Brechehier, d'un bout nord le chemin de Maisse, et d'autre bout M. Moreau. — Section C, numéro 8. Sur la mise à prix de 20 fr.

Trente-septième lot. Dix-neuf ares quinze centiares de terre, au lieu dit les Fourneaux, près la Grosse Butte; tenant d'un long est les héritiers Marchand Jacques, d'autre long M. Lelièvre, d'un bout nord le chemin de Gironville, et d'autre bout plusieurs. — Section C, numéro 131 partie. Sur la mise à prix de 5 fr.

Trente-huitième lot. Six ares trente huit centiares de terre, au lieu dit la Prieuré; tenant d'un long est M. Grandot, d'autre long M. Bertheau Cyrille, d'un bout nord M. Hémin, et d'autre bout plusieurs, le sentier de la Prieuré entre. — Section C, numéro 142. Sur la mise à prix de 20 fr.

Trente-neuvième lot. Six ares trente-huit centiares de terre, sur le chemin de Gironville; tenant d'un long est M. Gumbert, d'autre long M. Pointeau, d'un bout nord le chemin de Gironville, et d'autre bout plusieurs. — Section C, numéro 142 partie. Sur la mise à prix de 5 fr.

Quarantième lot. Six ares trente-huit centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long est M. Veron Etienne, d'autre long MM. Pelletier et Sambin, d'un bout nord le chemin de Gironville, et d'autre bout plusieurs, le sentier de la Prieuré entre. — Section C, numéro 151 partie. Sur la mise à prix de 45 fr.

Quarante-unième lot. Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, au même lieu ou le Bas-des-Buttes; tenant d'un long est M. Moreau, d'autre long mademoiselle Bannouard, d'un bout nord le chemin de Gironville, et d'autre bout M. Lelièvre. — Section C, numéro 166. Sur la mise à prix de 5 fr.

Quarante-deuxième lot. Douze ares soixante dix-sept centiares de terre, au même lieu, vers le Gros-Fossé; tenant d'un long est M. Bonlieu, d'autre long M. Gaquerre, de Grigny, d'un bout nord le chemin de Gironville, et d'autre bout MM. Hémin et Bignet. — Section C, numéro 192. Sur la mise à prix de 5 fr.

Quarante-troisième lot. Douze ares soixante dix-sept centiares de terre, au lieu dit les Dix-Arpents des Grés; tenant d'un long est M. Lelièvre, d'autre long et d'un bout sud M. Hémin, et d'autre bout plusieurs. — Section C, numéro 383. Sur la mise à prix de 50 fr.

Quarante-quatrième lot. Douze ares soixante dix-sept centiares de terre, au Réage de Gironville; tenant d'un long nord M. Grégoire, d'autre long M. Delacour, d'un bout est le chemin des Sept-Voies ou de Champmoteux à Gironville, et d'autre bout la pièce suivante. — Section C, numéro 330. Sur la mise à prix de 5 fr.

Quarante-cinquième lot. Trente-huit ares trente centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long est faisant haie sommière de plusieurs et de la pièce précédente, d'autre long M. Sambin Julien, d'un bout nord plusieurs, et d'autre bout MM. Maure et Gibrat. — Section C, numéro 276. Sur la mise à prix de 40 fr.

Quarante-sixième lot. Douze ares soixante dix-sept centiares de terre, au lieu dit la Vallée-Tonner ou les Dix-Arpents des Grés; tenant d'un long nord l'acquéreur de Toussaint, d'autre long M. Michaux Bernard, d'un bout est le territoire de Champmoteux, et d'autre bout M. Thibault Paul. — Section C, numéro 356 bis. Sur la mise à prix de 5 fr.

Quarante-septième lot. Vingt-cinq ares cinquante quatre centiares de terre, au lieu dit les Pendants-de-la-Bauge; tenant d'un long est M. Pointeau, d'autre long le représentant Poisson, d'un bout nord les héritiers Hardy, et d'autre bout le territoire de Champmoteux. — Section C, numéro 646. Sur la mise à prix de 400 fr.

Quarante-huitième lot. Douze ares soixante dix-sept centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long est M. Lelièvre, d'autre long le représentant Chevalier Jules, d'un bout nord M. Hémin, et d'autre bout plusieurs. — Section C, numéro 586. Sur la mise à prix de 5 fr.

Quarante-neuvième lot. Vingt-huit ares soixante-douze centiares de terre, au lieu dit la Bauge; tenant d'un long nord M. Tortillon, d'autre long M. Aubin, d'un bout est M. Hémin, et d'autre bout M. Chevallier Cyprien. — Section C, numéros 552, 553. Sur la mise à prix de 25 fr.

Cinquantième lot. Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, plantés de sapins, aux mêmes lieu et réage; tenant d'un long M. Hébert, d'autre long M. Tortillon, d'un bout est madame veuve Robert, et d'autre bout M. Chevallier Cyprien. — Section C, numéro 550. Sur la mise à prix de 5 fr.

Cinquante-unième lot. Douze ares soixante dix-sept centiares de terre, au même lieu ou le Haut-des-Quinze-Arpents; tenant d'un long est M. Pointeau, d'autre long le même, d'un bout nord plusieurs, et d'autre bout M. Bertheau Cyrille. — Section C, numéro 533. Sur la mise à prix de 20 fr.

Cinquante-deuxième lot. Douze ares soixante dix sept centiares de terre, aux mêmes lieu et réage; tenant d'un long est M. Thibault Théodore fils, d'autre long M. Marin Lecoup, d'un bout nord M. Hémin, et d'autre bout M. Bertheau Cyrille. — Section C, numéro 528. Sur la mise à prix de 5 fr.

Cinquante-troisième lot. Dix ares soixante douze centiares de terre, lieu dit les Housches-du-Levant; tenant des deux longs madame veuve Moreau, d'un bout est MM. Moreau et Gibrat, et d'autre bout les héritiers Grégoire. — Section D, numéro 245. Sur la mise à prix de 400 fr.

Cinquante-quatrième lot. Neuf ares cinquante sept centiares de terre, lieu dit la Pièce-du-Parc; tenant d'un long est M. Michaux Bernard, d'autre long M. Marin Lecoup, d'un bout nord M. Pointeau, et d'autre bout MM. Maure et Gibrat. — Section D, numéro 294 partie. Sur la mise à prix de 50 fr.

Cinquante-cinquième lot. Douze ares soixante dix sept centiares de terre, au lieu dit la Pointe; tenant d'un long nord M. Veron Etienne, d'autre long MM. Maure et Gibrat, d'un bout est le chemin de Mespuits à Brony, et d'autre bout M. Hémin. — Section D, numéro 331. Sur la mise à prix de 450 fr.

Cinquante-sixième lot. Sept ares quatre-vingt-dix-sept centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long est M. Hardy, au lieu de M. Hémin, d'autre long M. Lelièvre, d'un bout nord M. Marchand, et d'autre bout M. Hémin. — Section D, numéro 349. Sur la mise à prix de 50 fr.

Cinquante-septième lot. Vingt-cinq ares cinquante quatre centiares de terre, au lieu dit la Croix-Boissée, vers Blandy; tenant d'un long nord les héritiers Marchand, d'autre long M. Hébert, d'un bout est les héritiers Marchand, et d'autre bout le chemin de Pithiviers à La Ferté-Alais. — Section D, numéro 400. Sur la mise à prix de 120 fr.

Cinquante-huitième lot. Vingt-cinq ares cinquante quatre centiares de terre, au même lieu, sur le chemin des Oisonniers; tenant d'un long est M. Sambin Julien, d'autre long madame veuve Aubin ou son représentant, d'un bout nord M. Hébert, et d'autre bout le chemin des Oisonniers. — Section D, numéro 412. Sur la mise à prix de 20 fr.

Cinquante-neuvième lot. Vingt-cinq ares cinquante quatre centiares de terre, au lieu dit le Haut-d'Ezerville ou Marchanchat; tenant d'un long nord M. Privé Louis, d'autre long M. Veron Etienne, d'un bout est MM. Maure et Gibrat, et d'autre bout le territoire de Rotvillers. — Section E, numéro 209. Sur la mise à prix de 5 fr.

Soixantième lot. Dix-neuf ares quinze centiares de terre, au lieu dit

le Fond-d'Ezerville; tenant d'un long est MM. Maure et Gibrat, et autres, d'autre long M. Pointeau, d'un bout nord plusieurs, et d'autre bout le chemin de Puisselet à Etampes. — Section E, numéro 226 partie. Sur la mise à prix de 5 fr.

Soixante-unième lot. Dix-sept ares deux centiares de terre, au lieu dit le Haut-d'Ezerville; tenant d'un long nord M. Pointeau, d'autre long M. Moreau, d'un bout est M. Lelièvre, et d'autre bout M. Inger. — Section E, numéro 431 partie. Sur la mise à prix de 50 fr.

Soixante-deuxième lot. Vingt-cinq ares cinquante quatre centiares de terre, au lieu dit les Bapaumes; tenant d'un long nord M. Moreau, d'autre long M. Pointeau, d'un bout est MM. Maure et Gibrat, et d'autre bout plusieurs. — Section E, numéro 94. Sur la mise à prix de 100 fr.

**Terroir de Valpuseaux.**

Soixante-troisième lot. Trente-quatre ares soixante-douze centiares de terre, au lieu dit les Sabardes; tenant d'un long est les héritiers Labiche, d'autre long M. Besnard Alexandre, d'un bout nord le représentant de Balivière, et d'autre bout le représentant Paul Poisson. — Section H, numéro 625. Sur la mise à prix de 400 fr.

Soixante-quatrième lot. Douze ares soixante dix sept centiares de terre, au lieu dit le Gros-Boisson ou Moque-Panier; tenant d'un long est M. Besnard Alexandre, d'autre long M. Sambin, de Valpuseaux, d'un bout nord plusieurs, et d'autre bout le territoire de Mespuits. — Section H, numéro 553. Sur la mise à prix de 25 fr.

Soixante-cinquième lot. Douze ares soixante dix sept centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long est M. Chauvet Frédéric, d'autre long le représentant Girant Jean, d'un bout nord le chemin de Mespuits à Valpuseaux, et d'autre bout plusieurs. — Section H, numéro 533. Sur la mise à prix de 25 fr.

**Terroir de Puisselet-le-Marais.**

Soixante-sixième lot. Douze ares soixante dix sept centiares de terre, au lieu dit la Mare de Mézières ou les Montants; tenant d'un long est M. Petit, d'autre long M. Grégoire, d'un bout nord M. Barreau, et d'autre bout plusieurs. — Section E, numéro 42 bis. Sur la mise à prix de 5 fr.

S'adresser, pour les renseignements :  
A Etampes,  
En l'étude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;  
En celle de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué présent à la vente, rue St Jacques, numéro 5.  
A Maisse,  
En l'étude de M<sup>e</sup> SAUCIER, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;  
Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussigné.  
A Etampes, le premier décembre mil huit cent soixante-quinze.

Signé, L. BREUIL.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le quatre décembre mil huit cent soixante-quinze, folio 188 verso, case 4<sup>re</sup>. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime compris.

Signé : DELZANGLES.

(4) Etude de M<sup>e</sup> CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 100.

**VENTE**

Après surenchère, sur aliénation volontaire, En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance, Séant à Etampes, Au Palais de Justice de ladite ville, D'UNE

**MAISON**

Sise à Pussay, grande rue, COMPRENANT

BOUTIQUE D'ÉPICERIE, CAVE, GRENIER, AISANCES ET DÉPENDANCES, EN UN SEUL LOT

L'Adjudication aura lieu le Mardi 21 Décembre mil huit cent soixante-quinze, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que : En vertu d'un jugement du Tribunal de première instance séant à Etampes, du neuf novembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié suivant exploit du ministère de M<sup>e</sup> Houdouin, huissier à Etampes, en date du vingt-deux novembre suivant, aussi enregistré,

Il sera,

Aux requête, poursuites et diligences de M. Louis-Charles-Joseph LAUMONIER, propriétaire, ancien cultivateur, demeurant à Méreville; Créancier surenchérisseur;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Louis Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100. En présence, ou eux dûment appelés, de

M. Jean-Baptiste-Lidore Bœron, créancier, et dame Victorine-Joséphine Bœron, son épouse, demeurant ensemble à Méreville; Vendeurs primitifs;

M. Casimir-Puillimon Mornas, et dame Francine-Noémie Blain, soussignés, demeurant ensemble à Méreville;



Acquéreurs sur hérités;
Défaillants;
Procédé, le Mardi vingt-un Décembre mil huit cent soixante-quinze...

DÉSIGNATION:
Lot unique.

Une MAISON sise à Pussay, grande rue, comprenant:
Au rez-de-chaussée, une grande pièce servant de boutique d'épicerie...

MISE A PRIX.

L'immeuble dont la désignation précède a été vendu par les époux Breton...

M. Lacomme, cédant par publiecité inscrit sur la maison vendue...

Cette surenchère a été validée par le jugement en vertu duquel il est procédé...

En conséquence, il sera procédé à la nouvelle adjudication sur la mise à prix de quatre mille cent vingt-cinq francs...

Le cahier des charges pour procéder à la nouvelle adjudication sur la mise à prix...

Fait et rédigé à Etampes, par l'avoué pour-avant soussigné, le trois décembre mil huit cent soixante-quinze.

Pour original,
Signé, CHENU.

S'adresser pour les renseignements:

A Etampes.

A M<sup>r</sup> CHENU avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 100.

Au greffe de Tribunal de première instance de cette ville, où le cahier des charges est déposé.

A Méréville,

A M<sup>r</sup> RAVALT, notaire.

A Angerville.

A M<sup>r</sup> JACOB, notaire.

Et sur les lieux.

Ensuite est écrit: Enregistré à Etampes, le trois décembre mil huit cent soixante-quinze, folio 188 recto, case 8. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

Signé: DELZANGLES

AVIS D'OPPOSITION.

Par acte sous signatures privées en date à Etampes du premier décembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré à Etampes, le trois du même mois, folio 64

verso, case 7, par le Receveur qui a perçu cent soixante-sept francs cinquante centimes pour droits.

M. Eugène Charles BOIVIN, marchand boulanger, demeurant à Etampes.

A vendu à M. Henri Joseph PETIT, ouvrier boulanger, demeurant au Petit-Villiers, commune d'Estouches, le fonds de boulangerie qu'il exploite à Etampes, place Notre-Dame, n° 31, ensemble la clientèle, l'achalandage et le matériel, moyennant un prix stipulé audit acte.

Les oppositions seront reçues à Etampes, en l'étude de M<sup>r</sup> Bonvard, avoué, rue Saint-Jacques, 5, chez lequel l'acquéreur fait expressément élection de domicile.

Etude de M<sup>r</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

A VENDRE
AUX ENCHÈRES.

Par suite du départ de Madame FOUQUER.
A ETRÉCHY,

EN UNE MAISON SISE RUE DU GORD ET RUE DU CLOZEAU.
Le Dimanche 12 Décembre 1875, à une heure,
Par le ministère de M<sup>r</sup> ROBERT.

Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Etampes.

Savoir:

Une Calèche, une grande Carriole avec ses guimbarde, trois Harnais complets pour calèche, tapissière et carriole, une Selle anglaise, une Chèvre et une Niche à chien

Armoire, Baignoire, Poêle en fonte, Bouteilles, Outils de jardinage, Fleurs, Treillages, Planches.

Et quantité d'autres objets.

CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.

A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> Janvier 1876.

LE

MOULIN DE SAINT-CYR-LA-RIVIERE

Au-dessus d'Etampes, près Saclas.

Occupé depuis quinze ans par MM. POTHEAU.

S'adresser: au Régisseur du château.

A M<sup>r</sup> BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas;

Et à M BROSSARD père, rue Sainte-Croix, n° 42, à Etampes

Sur la ligne de Lyon,

50 minutes de Paris,

FERME DE 134 HECTARES
A LOUER

A Varennes, gare de Combs la Ville.

Fermage actuel: 12,500 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>r</sup> FABRE, notaire à Bruny (Seine et Oise).

BUREAUX: RUE SAINT-ROCH, 20. 43<sup>e</sup> ANNÉE. Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSÉE SEUL: Paris, 7 fr.; Départements, 8 fr. 50 c. MUSÉE et MODES réunis: Paris, 13 fr.; Départements, 16 fr. — (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

MUSÉE DES FAMILLES LECTURES DU SOIR
DIRECTEUR: M. CH. WALLUT.

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures: un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRE, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Gouevay, H. de la Blanchère, Berthoud, Comstant, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, Morin, etc. — Le volume de 1875 (42<sup>e</sup> année de la collection) est en vente.

COLLECTION: les 36 premiers volumes, chacun, Paris, 4 francs, port en sus; les volumes suivants, 34 à 42, Paris, 6 francs, et 7 francs 50 (franco). Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

COMPLÈMENT FACULTATIF du MUSÉE. MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées. Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnées en broderie. — Paris, 7 fr. par an; départements (franco), 8 fr. 50 c.; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ADMINISTRATION: 56, rue Jacob, à Paris, chez FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS et C<sup>o</sup>.

COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS:

PREMIÈRE ÉDITION

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.

PRIX: Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à la parolle par mois.

PRIX: Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus deux gravures coloriées à la parolle par mois.

PRIX: Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION

Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et une gravure coloriée à la parolle chaque semaine.

PRIX: Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 25 fr.

LES PATRIOTES ILLUSTRÉS, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 4 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la MODE ILLUSTRÉE, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés simultanément et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.

Les abonnements à la MODE ILLUSTRÉE peuvent se faire aussi pour trois mois, seulement à dater du 1<sup>er</sup> de chaque mois, au bureau de l'Administration, rue Jacob, 56, à Paris, et chez les libraires de France et de l'étranger. L'Administration de la MODE ILLUSTRÉE, rue Jacob, 56, à Paris, désirent soumettre son journal à l'examen et envoi un numéro gratis et franco à quiconque en fait la demande par lettre affranchie.

Une aux exemplaires distribués
sur l'impression soignée.
Paris, le 4 Décembre 1875.

pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN,
apposée ci-contre, par nous, Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 4 Décembre 1875.

Bulletin commercial.

Table with 6 columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows include dates like 27 Novembre 1875 and various grain types like Froment, Méteil, Seigle, Escourgeon, Orge, Avoine.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 27 Novembre au 3 Décembre 1875

Table with 7 columns: DÉNOMINATION, Samedi 27, Lundi 29, Mardi 30, Mercredi 1<sup>er</sup>, Jeudi 2, Vendredi 3. Rows include Rente 5 00, 4 1/2 00, 3 00.

VINS ET SPIRITUEUX GALE DES MOUTONS

REPRÉSENTATION
Une vieille maison de Bordeaux demande un représentant ayant de bonnes relations dans la clientèle bourgeoise. Références exigées. — Ecrire poste restante à Bordeaux, aux initiales A. B. Z. 3-2

ON DEMANDE un agent sérieux pour les achats de:
Beurre, Œufs, Truffes, Fruits, et autres denrées du pays. — Appointements fixes et fortes remises. — Ecrire immédiatement à M J BRETTE, 23a, Wellington street, Elephant and Castle, à Londres (Angleterre). 4 4

Vertical advertisement for 'JUS DE BIFFE' with text: 'JUS DE BIFFE', 'Du Docteur X. ROUSSEAU', 'ALIMENTATION RECONSTITUANTE', 'Le Jus de Biffé se prend immédiatement avant ou après les repas, à la dose d'un petit verre à liqueur pour les adultes, et d'une cuillerée pour les enfants. Prix du flacon: 3 fr. 50 cent. A Etampes, chez M. DELISLE, pharmacien. 52-34'

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

- Concile oecuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 150 gravures sur acier. 80 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Guizot. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFLOU. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 80 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées. broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris
EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
POUGET Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8°. 32 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
BLUZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 180 fr.
CHAPELUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 100 fr.
MUSSAT (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.
OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doctées par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix: 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1875.